



Harcelement agence de recouvrement Euroacting

Par **steph51**, le **13/01/2017** à **14:31**

Bonjour,

Je suis harcelé par Euroacting depuis quelque temps. Suite à un impayé, Direct assurance m'as résilié mon contrat le 23/09/2016 mais il me demande de payer les sommes dues jusqu'à juin 2017...

Est ce légal de payer des mensualité alors que je ne suis plus assuré chez eux ??

Voici l'explication envoyée par Euroacting : "Suite à la résiliation non-paiement, le client est redevable des mensualités qu'il aurait du régler jusqu'à l'échéance conformément à l'article 22 des conditions générales soit 606€."

Pourriez vous m'aider svp, je suis assuré chez une autre assurance et je ne voudrais pas payer 600€ pour rien...

Euroacting va transférer le dossier auprès d'un huissier et je sens qu'il s'agit d'une arnaque de la part de Direct assurance...

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **13/01/2017** à **14:45**

bonjour

[citation]Suite à un impayé, Direct assurance m'as résilié mon contrat le 23/09/2016 mais il me demande de payer les sommes dues jusqu'à juin 2017... [/citation]Normal: une prime

d'assurances étant annuelle

Le fractionnement n'est qu'une simple facilité pour les assurés.

[citation]Suite à la résiliation non-paiement, le client est redevable des mensualités qu'il aurait du régler jusqu'à l'échéance conformément à l'article 22 des conditions générales soit 606€."[/citation]prévu dans le code des assurances et la jurisprudence. Ce n'est pas une arnaque

Par **amajuris**, le **13/01/2017** à **15:32**

bonjour,

donc contrairement à ce que vous pensez, il n'y a pas d'arnaque mais application du code des assurances et mentionné, sans doute, dans votre contrat.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.conso.net/content/la-resiliation-du-contrat-dassurance>

salutations